



École Notre-Dame-de-la-Garde

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE Notre-Dame-de-la-Garde

COMPTE-RENDU de l'assemblée générale du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-la-Garde, le mercredi 11 septembre 2024 du 2254, boul. Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à 18 h 15.

Mercredi 11 septembre 2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Jenny Thibault souhaite la bienvenue à tous. M. Charles Moisan, appuyée par M. Sebastian Cogan, propose l'ouverture de la séance. M. Charles Moisan procède à l'ouverture de la séance à 18 h 15.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Choix d'un secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
 - 3.1. Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale 2024
4. Explications sur la composition et les fonctions
 - 4.1. Du conseil d'établissement
 - 4.2. De l'organisme de participation des parents
 - 4.3. Du comité de parents
5. Présentation du rapport annuel 23-24 par le président du conseil d'établissement
6. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents
 - 6.1 Nomination d'un président d'élection
 - 6.2 Nomination d'un secrétaire d'élection
 - 6.3 Procédures de mises en candidature
 - 6.4 Élection de deux parents au conseil d'établissement
 - 6.5 Élection d'un substitut au comité de parents
 - 6.6 Élection de deux substituts parents au conseil d'établissement
 - 6.7 Élection du représentant au comité de parents parmi les 4 parents du CE
7. Formation d'un organisme de participation des parents (OPP)
 - 7.1. Décision de formation
 - 7.2. Composition (nombre de parents, provenance)
 - 7.3. Règles de fonctionnement (nombre de réunions)
8. Levée de l'assemblée

Rencontre des membres du conseil d'établissement

9. Conseil d'établissement

9.1 Élection d'une présidence

9.2 Calendrier des rencontres

9.3 Approbation des activités éducatives

9.4 Approbation des frais chargés aux parents (musique)

CE 24-09-01 CHOIX D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Mme Jenny Thibault propose Mme Manon Lalonde comme secrétaire d'assemblée.

CE 24-09-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Eve Pilon

ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

CE 24-09-03 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Mélanie Fleury

ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le compte-rendu.

CE 24-09-04 RÔLES ET FONCTIONS D'UN CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

M. Charles Moisan explique les rôles et fonctions d'un conseil d'établissement. Ensuite, il explique les rôles et fonctions de l'organisme de participation des parents. Il explique aussi les rôles et fonctions du représentant au comité de parents.

CE 24-09-05 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 23-24 PAR LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Les membres en prennent acte. Il est proposé par Mme Karine Laberge d'approuver le rapport annuel.

LA PROPOSITION EST RÉSOLUE À L'UNANIMITÉ

CE 24-09-06 NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) ET D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Jenny Thibault de nommer M. Charles Moisan au poste de président d'élection. M. Moisan accepte.

LA PROPOSITION EST RÉSOLUE À L'UNANIMITÉ.

CE 24-09-07 NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

IL EST PROPOSÉ PAR M. Charles Moisan de nommer Mme Manon Lalonde au poste de secrétaire d'élection. Mme Lalonde accepte.

CE 24-09-08 EXPLICATION DES POSTES À COMBLER AU SEIN DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

M. Charles Moisan informe l'assemblée qu'il y aura deux (2) postes à combler avec mandat de deux ans, dont un qui est aussi représentant au comité de parents et un des deux qui doit aussi être membre de l'OPP si l'assemblée vote d'en avoir un. Avec la loi 40, le représentant au comité de parents pourra soumettre sa candidature pour être élu au conseil d'administration du CSSTL.

Postes #3 et #4 en élection pour un mandat de deux ans de 2024 à 2026.

Poste no	Détenu par	Durée du mandat		Élection en
1	Charles Moisan	2023	2025	2025
2	Eve Pilon	2023	2025	2025
3		2024	2026	2026
4		2024	2026	2026

CE 24-09-09 MISES EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

M. Charles Moisan explique la procédure pour les mises en candidature. Chaque personne doit être nommée et appuyée et devra se présenter et mentionner pourquoi il ou elle est intéressé(e) à faire partie du conseil d'établissement.

M. Moisan procède à l'appel de candidatures pour les postes #3 et #4 : (mandats de 2 ans)

M. Moisan annonce les deux membres élues : Mmes Karine Laberge et Audrey Martin. Félicitations à nos deux membres.

CE 24-09-10 ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT OU DE LA REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE PARENTS ET DE SON SUBSTITUT

M. Charles Moisan explique à nouveau le rôle du comité de parents. Ce rôle est très important, notamment dans la nouvelle gouvernance scolaire, puisque c'est ce représentant au comité de parents qui pourra soumettre sa candidature pour être élu au conseil d'administration du CSSTL.

Mme Audrey Martin se porte volontaire pour assurer le poste de représentante au comité de parents pour l'année 2024-2025. Mme Karine Laberge agira comme substitut.

CE 24-09-11 ÉLECTION D'UN SUBSTITUT PARENT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mmes Geneviève Emond et Andréanne Chopin acceptent d'être substituts pour un an.

CE 24-09-12 FORMATION D'UN O.P.P.

Mme Thibault explique l'importance de ce comité. Il est proposé par Mme Mélanie Fleury d'avoir un O.P.P. Mme Thibault demande qu'il ait un comité composé de quatre ou cinq personnes qui formeront un noyau avec des sous-comités. Les membres de ce comité communiqueront avec les parents bénévoles intéressés. Mme Thibault invite les parents intéressés à s'impliquer à l'école en participant aux différentes activités et de bien vouloir laisser leurs coordonnées à la secrétaire d'assemblée.

Les six membres du comité sont Mmes Mélanie Fleury, Sophia-Lyse Capkun, Andréanne Chopin, Alexandra Cossette et Magali-Eve Boutet.

CE 24-09-13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Karine Laberge
ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever l'assemblée à 18 h 50.**